



CLAUDE THOMAS
2022.02.28 18:19:00 +0100
Ref:20220228_163602_1-1-0
Signature numérique
le Président

L'an deux mille vingt-deux le 24 du mois de février, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin Sur Seille après convocation légale du 16 février, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis- M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Hay – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. DE LIBERALI David - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme CHERY Chantal – M. MATHIEU Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey - Mme DUMAY Christine – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique – M. MATHIEU Denis – Mme ROJAS Magali - M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric – Mme HUART Sonia

Procurations : M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck – M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. ORY Denis à Mme CHERY Chantal - Mme JELLEN Nelly à M. GAY Gérard M. FAGOT REVURAT Yannick à M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. CAPS Antony à M. LE GUERNIGOU Nicolas- Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude -

Excusé(s) : M. POIREL Patrick – M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **46 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 38

Pouvoirs : 8

Excusés : 2

Votants : 46

Date d'affichage : 1^{er} mars 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46

Contre

Absentions :

CT/PR

02/02/2022

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délégation au bureau communautaire pour autoriser le Président à procéder à la vente de la cellule n°1 sur la ZAE de Nomeny

Vu l'axe 3 du Projet de Territoire de la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné, intitulé « un territoire d'emploi » ;

Vu l'avis consultatif de la Direction Immobilière de l'Etat, en date du 25 août 2021 évaluant ce bien à une valeur de 60 000 € TTC ;

Nicolas L'HUILLIER, vice-président en charge du développement économique, de l'emploi et de l'insertion, rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de 3 cellules artisanales sur la Zone d'Activités Economiques de Nomeny, de 90 m² chacune, ainsi que d'un parking de 9 places et d'un système d'assainissement autonome. Les cellules étaient à l'origine destinées à la location pour des entreprises. Le locataire de la cellule n°1 souhaite quitter sa cellule avant la fin de son bail. Dans le cadre de la vente des cellules n°2 et 3, l'entreprise SVT avait formulé une offre, qui n'avait pas été retenue. La Communauté de Communes est donc revenue vers elle, en lui proposant d'acquérir la cellule au même prix d'achat que les deux autres cellules, à savoir 60 000 € TTC.

M. Terry Garnier, gérant de la société, a accepté cette offre.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de vendre la cellule n°1 située 5 A rue Janaka sur la Zone en Napré à Nomeny pour un montant de 60 000 € TTC
- **Délègue** au bureau communautaire le pouvoir d'autoriser le président à procéder à la signature de l'acte authentique de vente de la cellule n°1, ainsi que la quote-part des parties communes correspondante, au bénéfice de la société SVT.